

**LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON**  
**L. B. BA.**

**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée**  
**à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983**  
**n° de dossier : 311115**  
**Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES**  
**N° d'agrément 04.35.S.155**

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire**  
**du 17 mai 2014 à Quimper.**

L'an deux mille quatorze et le 17 mai à 9 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la Halle des Sports de Penhars, 1 Rue de Kerlan Vian à Quimper, sur convocation du président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

**Représentants des Comités Départementaux** : 21 présents sur 36

**Nombre de mandats** : 53 voix sur 98

Comité départemental 22 : 1 représentant avec 2 voix chacun et 2 représentants avec 3 voix

Comité départemental 29 : 4 représentant avec 2 voix et 2 représentants avec 3 voix

Comité départemental 35 : 4 représentants avec 3 voix chacun

Comité départemental 56 : 5 représentants avec 2 voix chacun et 3 représentants avec 3 voix

**Membres du conseil d'administration**

**Présents** : 8

**Représentés** : 0

**Absents excusés** : 5

M. Jean Paul DIDIER préside en sa qualité de Président de l'association, Mme Anne-Catherine GOMET est désignée par l'assemblée Secrétaire de séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 21 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de l'association
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés
- la feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2013
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Rapport financier de la trésorière
  - Bilan financier
  - Fixation du tarif des licences
  - Budget prévisionnel
- 4- Rapport des différentes commissions
- 5- Election aux postes vacants du Conseil d'Administration
- 6- Elections des représentants de la Ligue à l'Assemblée générale de la FFBA D
- 7- Questions diverses
- 8- Remise de trophées

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

### **1-Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2013**

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2013. Remarque envoyée par mail par le Comité 56 concernant :

« 4 - Rapport des différentes commissions

b- Commission Régionale Arbitrage, par Davy Michel, lu par Régis Hervé

**au lieu de lire:** Proposition que lors d'une réception d'ICR, ce soit le juge-arbitre du club qui gère la journée.

**lire:** Lors d'une rencontre ICR le juge arbitre peut officier même si une équipe de son club d'appartenance participe à la journée. »

*Vote n°1*

*Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2013 après modification*

*Après modification, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2013 est adopté à l'unanimité*

### **2-Rapport moral du Président**

Le Président présente son rapport moral de son mandat de présidence (Cf. documents joints). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

*Vote n°2*

*Approbation du rapport moral du président*

*Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.*

### 3-Rapport financier de la trésorière

- **Bilan financier.** La trésorière présente le bilan financier de l'année 2013 (Cf. documents joints) en précisant certains points. Des précisions sont demandées quant aux créances à recevoir.

*Vote n°3*

*Approbation du bilan financier 2013*

*Le bilan financier 2013 est approuvé à l'unanimité.*

- **Fixation du tarif des licences.** La Trésorière de la Ligue propose une augmentation du montant du timbre Ligue pour la saison 2014/2015 de 0,50 Euro (0,25 € pour les moins de 9 ans).

*Vote n°4*

*Adoption du tarif de la licence Ligue*

*(42,67 € adulte, 35,79 € jeune et 18,79 € pour les moins de 9 ans)*

*11 voix contre – 42 pour*

- **Budget prévisionnel.** La trésorière présente le budget prévisionnel de l'année 2014 (Cf. documents joints)

*Vote n°5*

*Adoption du budget prévisionnel 2014*

*Le budget prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité*

### 4-Rapport des différentes commissions

*a- Commission Régionale Arbitrage, par Davy MICHEL (voir doc joint)*

Remarque concernant certains stagiaires qui obtiennent leur diplôme d'arbitre sans avoir officié sur au moins 2 compétitions durant les 4 mois précédant l'examen comme le stipule le règlement. Voir pour les simplifier... A réfléchir lors d'une prochaine réunion CRA.

Question sur le circuit des 6 journées de tournois Elite programmés pour la saison prochaine.

Question du Codep 56 : Retour concernant la présence de 2 JA sur une salle où il y a plus de 7 terrains. Toujours aucun retour des différents courriers envoyés à la Fédération... Renvoyer un courrier à la CNA.

*b- Commission Régionale Tournois, par Bruno Milon, lu par Davy MICHEL, (voir doc joint)*

Le CA56 souhaite « revenir sur le principe de quotas de tournois attribué aux clubs. Le principe du quota peut être maintenu tout en permettant aux clubs qui n'utilisent pas tout leur droit de transmettre les tournois non utilisés à leur comité qui pourra les redistribuer en fonction des demandes des clubs. Cette redistribution pourra être soumise à la CRA pour validation et ceci dans le cadre du développement (première ressource financière des clubs) et de l'image du badminton dans le département. Dans le Morbihan, cela aurait pu concerner cette saison deux demandes pour une douzaine de tournois organisés dans la saison ».

→ A discuter avec le responsable Bruno Milon.

Discussion autour de la présence des jeunes au Championnat de Bretagne.

Réflexion concernant la baisse du nombre de tournois en Bretagne, la baisse du nombre de licenciés dans le 35... Sommes-nous dans une « pente descendante » ? Problèmes pour trouver des JA lors de tournois...

*c- Commission Régionale Interclubs, par Davy MICHEL, Anaïg ANDRE et Olivier MACE, lu par Davy MICHEL (voir doc joint)*

Question du Codep 56 : « La commission Interclubs régionale a modifié le règlement du championnat Interclubs sans informer en amont les comités. Cette façon d'agir a interpellé une majorité des membres du CA56 ainsi que de nombreux présidents de clubs56. Serait-il possible à l'avenir d'être à minima informé de tout projet de réforme surtout de cette importance ».

Davy MICHEL s'excuse de ne pas avoir mis au courant toutes les personnes concernées. Pour information, en interclubs national, les minimes ne sont pas autorisés à jouer. Idem pour la régionale.

*d- Commission Régionale Communication, par Anaïg ANDRE, lu par Marine DUREAULT (voir doc joint)*

*e- Commission Régionale Equipement, par Jean-Paul DIDIER (voir doc joint)*

*f- Commission Régionale Jeunes, par Marine DUREAULT (voir doc joint)*

*g- Dispositif d'Entraînement Régional (DER), par Erwin KEHLHOFFNER (voir doc joint)*

*h- Pôle Espoirs de Dinard par Erwin KEHLHOFFNER et Régis BRIDEL (voir doc joint)*

Régis rappelle que les inscriptions libres sont possibles pour les TNJ.

*i- Equipe Technique Régionale, par Marine DUREAULT (voir doc joint)*

## **5- Intervention de Mme Palin, présidente du CROS**

C'est une Assemblée Générale très dynamique avec des échanges variés.

Notre Plan Sportif Territorial est très avancé, excellent travail. Excellente Equipe Technique Régionale.

Concernant les CLE, c'est une spécificité bretonne. Mais nous sommes un peu victimes de notre succès par rapport au CNDS (pour le revenu médian, le nombre de jeunes licenciés...). Diminution de 6% de la part territoriale pour la Bretagne.

On attend la nouvelle loi sur les sports...

Encouragements à poursuivre.

## **6- Elections aux postes vacants du Conseil d'Administration**

Des postes étant vacants au sein du Conseil d'Administration, le président fait appel aux membres de l'assemblée générale qui souhaiteraient présenter leur candidature au Conseil d'Administration de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Une personne se présente : Bernard PERRIN

*Vote n°6*  
*Election de Bernard PERRIN au Conseil d'Administration*  
*M. Bernard PERRIN est élu à l'unanimité.*

### **7-Elections des représentants à la FFBaD.**

Neuf candidats se présentent comme titulaires pour représenter la Ligue de Bretagne :  
Jean-Paul DIDIER, Eric LISSILLOUR, Jean-Marc CHANCEREL, Marine DUREAULT,  
Alice GUEGUIN, Olivier MACE, Bruno BEAUFILS, Olivier FROUIN, Dominique KIRY.

Neuf candidats se présentent pour être suppléants :  
Anne-Sophie BAILLEUL, Anne-Catherine GOMET, Louis MORIN, Anaïg ANDRE,  
Cyrielle LEMEUNIER, Audrey GILLAIS, Gérard VIOULES, Pascale HENAFF, Davy MICHEL.

*Vote n°7*  
*Election des représentants à la F.F.BaD*  
*Les représentants de la Ligue à la F. F. BaD sont élus à l'unanimité*

### **8- Questions diverses**

*Question du Codep 56* : « Problème concernant l'utilisation du logiciel BADNET. Cette saison des " bugs informatiques" liés à l'utilisation du logiciel dans le cadre des rencontres ICR se sont produits. Ce logiciel est imposé par la fédération et payant, la FFBaD devrait proposer des logiciels de meilleure qualité. » → Courrier à envoyer à la Fédération.

### **9- Remise des trophées**

Le Mérite Fédéral est remis à Martial BERTRAND, Jacky HAMONIAUX, Annick FABRE, Jean-Yves LE GOUALLEC, Yvon MORIN et Christophe VEILLON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 10.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Procès-verbal adopté lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2015

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE DE SEANCE